



FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCM  
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

# NOTRE POUVOIR D'ACHAT, À LA HAUTEUR DE NOTRE ENGAGEMENT.

**Vous êtes enseignant·e dans le privé sous contrat avec le ministère de l'agriculture ? Vous méritez une hausse significative de votre pouvoir d'achat, à la hauteur de votre engagement auprès des élèves et du service public d'éducation. Votre métier est essentiel.**

Les études le montrent, les enseignants subissent un fort déclin salarial depuis 40 ans. Leur salaire a baissé d'environ 15 % entre 1980 et 2022, alors que la Smic a augmenté de 66 % sur la même période.

Et ce n'est pas le léger rebond enregistré en 2023 du fait de l'entrée en vigueur d'un plan de revalorisation des rémunérations qui suffit à inverser cette tendance lourde. Si les mesures dites « Socle » constituent une belle avancée, il n'en est pas de même du Pacte enseignant, les briques, conditionnant le versement d'une prime (désocialisée, défiscalisée et dont la pérennité n'est pas garantie) à la réalisation de missions complémentaires.

**Ce pouvoir d'achat en berne participe grandement à la perte d'attractivité du métier d'enseignant. Même si les raisons de la désaffection sont nombreuses, le manque de reconnaissance salariale ne peut pas être ignoré par l'État employeur.**

## Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ Deux augmentations du point d'indice de la Fonction publique en 2022 (3,5%) et 2023 (1,5%)
- ✓ L'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024
- ✓ Le doublement de la part fixe de l'Isoc
- ✓ La mise en place de la prime d'attractivité
- ✓ L'alignement de toutes les primes de professeur principal sur celles des classes de Bac pro
- ✓ La revalorisation des salaires des contractuels de remplacement (Maîtres Aux)

*Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT!*

## Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ Une augmentation de la valeur du point d'indice pour tous ;
- ✓ Davantage de points par indice ;
- ✓ La réduction de la durée des échelons ;
- ✓ Un accès plus rapide pour tous à la hors classe ;
- ✓ Un accès pour tous à la classe exceptionnelle.



**CHRISTELLE  
CHAUVEAU  
DE BLANES**

ÉLUE À LA CCM - PAYS DE LA LOIRE

**JEAN-CHRISTOPHE  
LEBLANC**

ÉLU À LA CCM  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**CÉCILE  
RUIZ**

ÉLUE AU CCM  
MIDI-PYRÉNÉES

**PHILIPPE  
CALDAS**

ÉLU AU CCM  
CENTRE-VAL DE LOIRE